

Inclusivement

Guide d'écriture pour toutes et tous

Bureau de valorisation
de la langue française
et de la Francophonie
français.umontreal.ca

...enk ...ense
...teur ...trice
...ants ...antes
...er ...ère



Les définitions

accord de proximité

Accord en genre avec le nom le plus proche.

adjectif épïcène

Adjectif qui a la même forme au masculin et au féminin : *apte, capable, responsable, titulaire, spécialiste, universitaire*.

doublet

Procédé de féminisation syntaxique qui consiste à énoncer une forme masculine ainsi que la forme féminine correspondante, coordonnées par *et* ou par *ou*. Ensemble formé par la forme masculine et la forme féminine coordonnées, quel qu'en soit l'ordre (*les professeurs et professeures, l'étudiante ou l'étudiant, ceux et celles*).

écriture inclusive

Écriture qui, dans sa forme, tient compte de toutes les personnes dont elle traite. Voir aussi **rédaction épïcène**.

épïcène

Forme linguistique (nom, adjectif, pronom) qui est la même au masculin et au féminin. Se dit aussi par extension d'une phrase ou d'un mode d'écriture.

forme tronquée

Mot ou groupe de mots représentant un mot masculin et un mot féminin abrégés par un signe ou une majuscule insérés dans leur terminaison; appelé aussi **forme double abrégée** ou **doublet abrégé**.

genre

Représentation partagée par la majorité des membres d'une société de ce que sont l'identité et le rôle des personnes selon leur sexe, dans un continuum, et qui tient compte des stéréotypes liés aux différences physiques, psychologiques, culturelles et comportementales entre les hommes et les femmes.

genre (grammatical)

Catégorie fondée sur la distinction entre les sexes ou sur une convention et selon laquelle les noms, les pronoms et les mots qui s'accordent avec le nom peuvent varier selon que ce nom est, en français, féminin ou masculin.

intelligibilité

Qualité d'un texte compréhensible, dont le sens est facilement accessible.

lisibilité

Qualité d'un texte facilement déchiffrable du point de vue visuel.

marqué

Qui porte un caractère particulier; le féminin et le pluriel sont souvent des formes marquées (en genre ou en nombre).

masculin générique

Emploi du genre masculin pour désigner autant les femmes que les hommes. La fonction générique du masculin est fréquemment contestée : face à une appellation de personne au masculin, il faut faire un effort de décodage supplémentaire pour savoir s'il s'agit d'un masculin générique ou bien d'un masculin à valeur spécifique qui ne désigne que les hommes.

Le masculin générique peut cependant convenir aux appellations générales ou aux contextes très généraux, comme les expressions idiomatiques et les proverbes : *la peur du gendarme, les conseillers ne sont pas les payeurs*, et les syntagmes terminologiques : *les principes de l'utilisateur-payeur et du pollueur-payeur, la relation client-fournisseur*.

neutre

Se dit d'un genre grammatical^o qui, dans certaines langues à trois genres, s'oppose au masculin et au féminin par des marques formelles. En français, il représente souvent l'inanimé. *Rien, quelque chose, tout, quoi* sont des pronoms neutres qui représentent des inanimés. Une formulation neutre, en rédaction épïcène ou non, peut faire appel à un nom collectif^o (*la communauté universitaire, le lectorat*), à un nom de fonction^o ou à un nom d'unité administrative^o (*la direction, le département*), ou à un nom épïcène^o pluriel (*les finalistes, les gestionnaires*).

nom collectif

Nom qui désigne un ensemble de personnes, quel que soit leur genre : *le personnel, la population, la collectivité*.

nom de fonction

Nom qui désigne la fonction que la personne occupe, plutôt que la personne elle-même : *le rectorat, la rédaction*. Le nom de fonction et le nom d'unité administrative sont souvent assimilés l'un à l'autre.

nom d'unité administrative

Nom qui désigne l'unité administrative à laquelle la personne est rattachée, plutôt que la personne elle-même : *la direction* (plutôt que *le directeur ou la directrice*, ou encore *les dirigeants et les dirigeantes*), *le service d'entretien* (plutôt que *le préposé ou la préposée à l'entretien*), *le bureau, le conseil, la commission*. Le nom d'unité administrative et le nom de fonction sont souvent assimilés l'un à l'autre.

nom épïcène

Nom qui a la même forme au masculin et au féminin : *chef, designer, médecin, ombudsman, responsable, scientifique, secrétaire, cadre, registraire, universitaire, webmestre*.

nom neutre

Bien qu'il n'y ait pas véritablement de neutre^o en français, lorsqu'il s'agit d'écriture inclusive ou de rédaction épïcène on peut considérer comme neutre un nom collectif (*la communauté universitaire, le lectorat*), une fonction ou une entité administrative (*la direction, le département*) ou un nom épïcène pluriel (*les bibliothécaires, les spécialistes*).

non généré, de genre neutre

Qui n'a pas de genre ou qui n'est pas organisé ou différencié selon le genre. Une formulation neutre est donc non générée.

non marqué

Qui ne porte pas de caractère particulier; le masculin singulier est une forme non marquée (voir aussi **marqué**).

phrase épïcène

Phrase qui ne contient pas de formes marquées en genre : *Il faut s'inscrire avant la fin du mois; Le personnel administratif est responsable devant les gestionnaires*.

pronom épïcène

Pronom représentant un nom qui peut être masculin ou féminin : *nous, vous, on, quiconque, personne, plusieurs*.

rédaction épïcène ou rédaction non sexiste

Rédaction qui, par des procédés comme la formulation neutre et la féminisation syntaxique, assure un équilibre de la représentation des hommes et des femmes dans les textes produits. Elle relève de la parité linguistique.

règle de proximité

Règle grammaticale selon laquelle l'accord en genre est fait avec le nom le plus proche.

texte épïcène

Texte qui met en évidence de façon équitable la présence des femmes et des hommes.
